



16ème législature

Question N° : 12211	De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique >étrangers	Tête d'analyse >Répartition de migrants dans l'ensemble de la région Hauts-de-France	Analyse > Répartition de migrants dans l'ensemble de la région Hauts-de-France.
Question publiée au JO le : 17/10/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la répartition dans l'ensemble de la région Hauts-de-France de migrants issus d'un camp calaisien démantelé le 10 octobre 2023. Le matin du 10 octobre 2023, sur ordre du préfet du Pas-de-Calais, le campement de la Turquerie a été démantelé à Calais. Sur Twitter, le préfet a déclaré que « 537 personnes ont été mises à l'abri au sein de structures d'hébergement situées dans les Hauts-de-France ». Quelques heures plus tard, M. le député a été informé localement par des riverains de l'arrivée d'un car, escorté par une voiture de la police nationale, au centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) Saint-Blaise, de Noyon, géré par l'association COALLIA. M. le député demande donc à M. le ministre la communication des lieux où ont été réparties les personnes issues de ce camp, le détail et les conditions exactes de leur répartition et la durée de leur séjour. Si les personnes arrivées ce même jour à Noyon ne sont pas issues du campement de la Turquerie, il lui demande la raison de leur arrivée à Noyon, leur provenance et leur nombre.